
DOSSIER N°2024-05-02 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le 23 mai 2024, réuni en salle des délibérations, sous la Présidence de M. Christophe de BALORRE,

Le Conseil d'administration,

Vu les statuts de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne, notamment son article 15 fixant les compétences du Conseil d'administration,

Vu l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la constatation du résultat du compte administratif 2023,

a) **Constatation du résultat 2023**

- Détail des chapitres

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	voté 2023	réalisé 2023	Commentaires
2051 Concessions et droits similaires	5 000,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	
2188 Autres équipements	12 168,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	12 168,00	0,00	
001 Résultat reporté	0,00	0,00	
Total dépenses	17 168,00	0,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	voté 2023	réalisé 2023	Commentaires
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	
28051 Concessions et droits similaires	5 000,00	4 242,86	Amortissement du site internet
040 Opérations ordre transfert entre sections	5 000,00	4 242,86	
001 Résultat reporté	12 168,00	0,00	
Total recettes	17 168,00	4 242,86	

En investissement, l'Agence n'a pas fait de dépenses et très peu de recettes en 2023.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	voté 2023	réalisé 2023	Commentaires
60632 Fournitures de petit équipement	15 000,00	0,00	
611 Prestations de services	330 000,00	311 282,68	ADS (PETR Perche) : 257 507,68 € Web marketing (Ancoris) : 53 275 € Projets ADS (CAUE) : 500 €
6156 Maintenance (Attractivité)	15 000,00	9 520,00	Renouvellement nom domaine et hébergement « entreprendredanslorne.com » (ADLEC) : 420 € Maintenance évolutive logiciel gestion de projets (ESABORA) : 9 100 €
6161 Assurances	55 000,00	49 664,50	Cotisations assurances (SMACL)
62268 Autres honoraires (Attractivité)	0,00	0,00	
6228 Divers	5 000,00	0,00	
6231 Annonces et insertions (Attractivité)	0,00	0,00	
6234 Réception (Attractivité)	0,00	0,00	
6238 Divers	5 000,00	2 010,00	Annuaire des Maires (Publiccontact) : 1 190 € Pochons graines AG (VertlaPub) : 820 €
62878 Remboursement de frais à des tiers	200 000,00	79 851,00	Remboursement charges indirectes au CD61 2023
6288 Divers	5 000,00	1 361,41	Divers adhésions et ouvrages
011 Charges à caractère général	630 000,00	453 689,59	
6218 Autre personnel extérieur	2 405 152,45	1 688 571,00	Remboursement charges indirectes CD61 (salaires 2023)
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 405 152,45	1 688 571,00	
65888 Autres	10,00	0,08	Reliquats TVA 2022
65 Autres charges de gestion courante	10,00	0,08	
673 Titres annulés (sur exercice antérieur)	15 000,00	0,00	
67 Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	
6811 Dotation amort. et prov. immos incorporelles	5 000,00	4 242,86	Amortissement site internet
042 Opérations ordre transfert entre sections	5 000,00	4 242,86	
023 Virement à la section d'Investissement	0,00	0,00	
Total dépenses	3 055 162,45	2 146 503,53	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	voté 2023	réalisé 2023	Commentaires
002 Résultat de fonctionnement reporté	895 162,45	0,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté	895 162,45	0,00	
705 Etudes	430 000,00	462 482,36	Missions d'études pour les adhérents
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	430 000,00	462 482,36	
7473 Participation département	1 566 000,00	1 566 000,00	Cotisation Département : 138 000 € Budget Mission Orne-attractivité : 116 000 € Dotation d'équilibre : 1 312 000 €
7474 Participation des communes	5 000,00	5 130,00	Cotisation adhésion (communes)
7474.1 Participation des communes (cotisations ATEV)	9 000,00	12 944,00	Mission entretien de la voirie (communes)
7474.2 Participation des communes (cotisations ADS)	0,00	18 810,00	Cotisation ADS (communes)
7475 Participations autres groupements et étab. publics	133 000,00	133 762,00	Cotisation adhésion (EPCI)
7475.1 Participations autres groupements et étab. Publics (ATEV)	17 000,00	6 015,50	Mission entretien de la voirie (EPCI)
74 Dotations, subventions, participations	1 730 000,00	1 742 661,50	
7588 Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,36	Reliquats TVA 2023
75 Autres produits d'activité	0,00	0,36	
Total recettes	3 055 162,45	2 205 144,22	

Les **dépenses de fonctionnement** de l'Agence correspondent principalement :

- aux charges de personnel pour 1 768 422 € remboursées au Département (1^{er} et 2^{ème} semestre 2023) (79 851 + 1 688 571) contre 2 605 152,45 € votés (200 000 € + 2 405 152,45 €) soit un reliquat de +836 730,45 €, lié essentiellement à la provision constituée en 2023 avec l'abondement de ces lignes par l'affectation de l'excédent 2022 de 895 162,45 €.
- au paiement pour 311 282,68 € de missions réalisées par des partenaires ou prestataires, par le PETR du Perche ornais (257 507,68 €) pour l'instruction des autorisations du droit des sols du 2^{ème} semestre 2022 et 1^{er} et 2^{ème} semestre 2023, par l'attractivité (web marketing, hébergement) (53 275 €), pour le CAUE (500 €) pour les projets ADS contre 330 000 € votés.
- aux assurances pour 49 664,50 €
- de diverses prestations (publicité, réseaux sociaux...) (3 371,41 €)
- de diverses prestations de fonctionnement pour « Orne attractivité » et ESABORA (en maintenance 9 520 €)
- de reliquats de TVA (0,08 €)
- de l'amortissement du site internet (4 242,86 €)

Les **recettes de fonctionnement** de l'Agence correspondent :

- aux cotisations des adhérents pour 138 892 € (5 130 € + 133 762 €) contre 138 000 € votés (5 000 € + 133 000 €)
- à la dotation du Département de 1 566 000,00 € qui se décompose comme suit:
 - o 138 000 € de cotisation du Département
 - o 116 000 € pour la mission Orne-attractivité

- 1 312 000 € en dotation complémentaire
- aux missions d'entretien de la voirie (ATEV) pour 18 959,50 € (12 944 € + 6 015,50 €) contre 26 000 € votés, soit un différentiel de -7 040,50 € lié à l'affectation de bons de remises.
- aux missions d'application du droit des sols (ADS) pour 18 810 €
- aux missions d'étude, d'assistance ou de maîtrise d'œuvre pour 462 482,36 € contre 430 000,00 € votés, soit un différentiel de +32 482,36 € avec l'utilisation de 55 530,60 € de bons de remise.
- du reliquat de TVA (0,36 €)

En application de l'article 3312-5 du code général des collectivités territoriales, le Président cède la présidence à Mme Marie-Françoise FROUEL et se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré :

Article unique : approuve le compte administratif 2023

Fait, à Alençon le 23 mai 2024 pour être porté au registre des délibérations.

Marie-Françoise FROUEL



Présidente de séance

Nombre de membres en exercice : 23
Nombres de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 15
<u>Vote</u> pour : 15
contre : 0
abstentions : 0

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
et de la publication le :
Affiché le :

